

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 5 juin 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 5 juin 2023 à 19h**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le greffier, Me Owen Falquero ainsi que le directeur général adjoint, M. Robert Daniel.

28 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h02.

2023-06-161

**1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point:

7.2 Demande au ministère des Transports - changement de vitesse maximale de 70 km/h à 50 km/h sur la route 104 entre le 615, chemin de Knowlton et le chemin Tibbit's Hill

**ADOPTÉ**

2023-06-162

**1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mai 2023**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023

ADOPTÉ

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### QUESTIONS ÉCRITES:

#### MARC PELLETIER :

1) Merci pour le grand succès de la collecte des électroniques le 20 mai dernier. Comme beaucoup de gens n'étaient pas au courant, pourriez-vous répéter l'activité en octobre prochain? Ainsi, le Tempo, CIDI, le Guide, le BCN, etc.. pourraient publiciser davantage l'événement.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Oui, il est fort probable que nous allons faire une autre collecte au mois d'octobre.

2) Est-ce que la Ville accepterait de faire une collecte de produits dangereux à l'automne? On ne parle pas de peinture et batteries, mais bien de produits chimiques utilisés autour et dans la maison pour une foule de tâches domestiques ou travaux de rénovation. Le faire à côté du poste des pompiers un samedi matin est une possibilité?

**RÉPONSE (du maire Burcombe) :** La dernière fois que nous avons fait ce genre de collecte, toutes sortes de choses étaient déposées. Si on refait ce type d'activité, il faudrait qu'il y ait de la surveillance. Alors, nous allons regarder la possibilité de faire ce genre de collecte.

3) Comme le mentionne l'Éditorial du Tempo ce mois-ci, plusieurs riverains du sentier Coldbrook continuent à empiéter sur les espaces qui appartiennent à l'ensemble des citoyens. Dans le passé, VLB a "gentiment rappelé" l'empiètement. À quand des mesures plus musclées pour corriger voir décourager l'aggravation continue de la situation jugée intolérable?

**RÉPONSE (du maire Burcombe) :** L'an passé, nous avons envoyé des lettres à certains de ces propriétaires, surtout en lien avec l'abattage d'arbres sur le terrain de la Ville. Nous allons continuer à nous adresser à ces propriétaires et leur indiquer où se trouve exactement la limite du terrain de la Ville et de leur propriété. On va regarder ce qu'on peut faire de plus pour ce dossier.

### QUESTIONS ORALES RÉSUMÉES:

#### PAM WAGNER:

4) In connection with short-term rentals, I'd like to know if in the last four or five years, if there have been any complaints concerning 20 people being rented to, 20 cars in the driveway or any others accusations?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** As far as I know, we've had one case in particular, probably three others. There has already been one incident, which was resolved and never repeated. The owners applied the regulations. So that's basically it.

5) The other thing is the strategic plan, thank you very much, because I think there was a lot of interesting discussions and that Raymond Chabot has a lot

to put together for you. And I'm confident that we'll be able to put together a very good Strategic Plan to address the needs of the whole community, and I think that an important thing that has to be addressed are the needs of the whole community, not just specific interests groups.

**BENOÎT BOURGON:**

6) I assume and correct me if I'm wrong, that you are recording this session for the purpose of the procès-verbal?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** I always record the question periods so I can play them back and accurately write down what was said.

7) In the budget, months ago, we saw that there's a sizable amount that has been provided for Mr. Jean-François Vachon. My question to Mr. Mayor is if Mr. Vachon has been asked to prepare the urbanism plan?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Right now he's been a consultant to the Town and has not been asked to be the planner. He's not been asked yet, but for the urbanism plan, I'm sure he will be part of it. We're involved in the Strategic Plan right now, so the urbanism plan takes a back seat for now.

8) In the second public consultation concerning the bylaw 596-14, Mr. Joubert mentioned that some of the new zoning bylaws are necessary because, and I think it was referring to the containers, but I'm not sure of that, some citizens were violating the existing bylaw and this was tolerated by the Town. And as a consequence, the Town decided to create this bylaw to make what was a violation, is no longer a violation.

According to an article in Tempo saying a *bylaw is a bylaw* and to a comment made by Mr. Ouvrard saying that if, we are going to have a bylaw, we have to make sure it will be respected. So why is that we come up with a new bylaw to make what is wrong right?

**RÉPONSE (du maire Burcombe) :** If you're referring to the containers, they are referring to the commercial properties and agriculture properties, they have to be in a storage zone. They have to be hidden with a fence or vegetation. No residential in respect to the bylaw for containers, it doesn't exist. We had reports before where a person complained that a container has been installed at a residence, we took care of it, but if we were to go out and send a patrol out to respect everything we would need probably 15 inspectors. So my answer to you is we changed it to make it easier for the inspectors.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Up till now, containers were not mentioned one way or the other in the zoning bylaw. So the decision was, in the bylaw 596-14, to recognize containers as being a possible *entreposage* subject to those rules. And to add the possibility of having a container in an agricultural zone which was not mentioned up till now either.

9) My question was more general and it would refer to the laxity of the Town to make sure that a bylaw is respected. And I want to refer you to a specific example that 24 residents are, at this point in time, operating Airbnb in zones that are not allowed. One of them is a municipal employee who owns an Airbnb and has been creating a nightmare for residents.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** One thing that I hate is false information about attacking a municipal employee when it doesn't exist. You should have

called the Town first and asked who owned it or just go on the evaluation role and you can see it's not owned by a town employee.

**9.1)** I rely on the information of a citizen. My question to you is why there's nothing done in regard to the 24 owners of Airbnbs that are in violation of the bylaw?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Those 24 cases they have, in due form, received their CITQ permit. So they did what they were supposed to do at a certain point and asked for the Quebec permit. They did not operate illegally for years and years without a permit. The Council will decide at some point and instruct me what to do, whether to try to adopt the bylaw to regularize their situation or whether to make an attempt the next time that their permit comes up to ask that it not be renewed. We will try to get it canceled but I have not received information or instructions one way or the other of how to proceed.

**9.2)** I replied that it's wrong, because in the forms of the CITQ, you have to advise the CITQ whether your operation of the Airbnb is within the bylaw of the city. So these people misled the CITQ. The CITQ gave an authorization on the basis of false information given by those citizens. So they're not within the letter of the Law. So why aren't you doing anything?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We understand that. We will. We have a lot of other priorities right now and we will address it.

**Benoît Bourgon:** So it's not a priority.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Right now, it's not the first priority on my list, that's for sure.

**LYNN MOORE:**

**10)** What is it with the public works department? I've called last year and this year, I have written, I have left messages and I never hear from anyone. It's concerning essentially the dog park. Who are responsible for the dog park?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** The *Loisirs* and community services are responsible for the dog park. It will be Cynthia Brunelle ou Martin Lussier. You can write directly an email.

**11)** About the ongoing consultation of the strategic plan, the consulting group that's gathering information and then relaying it to the Council, will that be publicly available? Will we be able to read what they submit to the Council?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** That depends on how we get to see what we get first, the feedback from it. For the people that participated, are we ready to put it out right away, I'm not sure. We're going to have a meeting next week for this strategic plan for four hours and then your question is noted and we will discuss that for sure.

**CAROLE LAVOIE:**

**12)** Concernant les changements de zonage dans le règlement 596-14. M. Patterson, lors de la deuxième réunion le 30 mai dernier, vous avez dit aux conseillers: Pourquoi parle-t-il des étages et de la densification quand il n'y a rien de ça dans le 596-14? Voici un exemple important, comme le sous-sol est passé de 1,2 mètres à 2 mètres hors terre, ce qui donne une différence de 0,8

mètre ou un pied, pour ceux qui font toujours la conversion, le sous-sol est passé de 4 pieds à 6 pieds et demi hors terre. C'est ce que nous définissons comme un changement majeur qui devrait sans aucun doute faire partie de la révision en cours. Ce sous-sol peut être aussi appelé un rez-de-jardin avec en plus deux accès dégagés au niveau du terrain. De cette façon, ce sous-sol ou rez-de-jardin deviennent des étages. Nous exigeons que la Ville ajoute un paragraphe dans le changement de zonage 596-14, suite à la description du sous-sol qui va définir ce changement et que l'on estime majeur et qui affecte la ville entière comme étant un étage s'il est utilisé comme un étage en location. De plus, vos changements dans la définition des étages vont permettre à la Ville de densifier à volonté (...). Mme Lavoie fait aussi mention du corridor de bruit sur le chemin Knowlton à partir de la route 215 à la rue Moffatt ainsi que les changements relatifs au conteneurs de transport. (document déposé)

**SUE SCOTT:**

**13)** I'm really concerned about the traffic on the Iron Hill Road. People do not stop at the stop sign. In the past two years, we've had the flashing speed signs.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We're going to make a better plan than what we had before. We have circulation committee meetings for request for signs and speeding limit addressing. And it was mentioned that they're going to come out with a plan with electronic speed limits signs.

**RÉPONSE (du conseiller Ouvrard):** The supplier seems to didn't have the proper equipment. So we changed supplier and we're waiting for quite a few signs, the committee has determined a rotation of the signs in different areas.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We spread the signs that we have on the territory until we get the new ones. We have to share them because there are others speed zones to cover.

**PETER WHITE:**

**14)** I was very pleased to read in the Newsletter that the affordable housing will be a major priority in the strategic plan. I just want to ask, will there be another public consultation for the affordable housing and for the whole housing plan?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We're going to, as I said, we're meeting next week, we'll be discussing to have more public consultation meetings and how we will proceed this time. Last time, on last Thursday night, and I apologize for, I thought that Raymond Chabot Grant Thornton was bilingual. They were asked and they said they've done strategic plan in bilingual towns such as Pointe-Claire, which is more english probably than than here. We just figured that they were bilingual and I did too and I apologize for the english people that attended the public consultation on the strategic plan and we'll be looking at the possibility to having more public consultations.

**14.1)** Great. I think the consultation the other night was very broad and not very focused. And what we need I think for the strategic plan of housing is very specific issues to be presented to a group, so they can gives their input. It's a very complicated thing.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Yes and it's a problem everywhere.

## ALICIA SOUTHALL

15) I noticed that you were speaking about the transport container issue. And I noticed you mentioned that there was a requirement to have fencing around such transport containers. A number of people are extremely concerned with the impact of this and the second project 596-14 which is different than the first revised draft. That all of those provisions regarding fencing, which was required around them have been reintroduced.

However, I would stress once again to Council that, with the way *conteneur de transport* were defined, the enormous size that you were willing to permit ahead would in no way compensate for the presence of a transport container which would of maximum capacity was 29,000 tons.

16) I noticed in the Article 11 in the second draft regarding the requirements regarding to the *Projet intégré au projet d'ensemble* appears to be removed. Is that correct?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** No, in the second project that the Council will propose tonight, the only article that was removed was the previous Article 12 which was regarding *Démolition de bâtiments et constructions désaffectées* we were proposing to remove that. We have decided to leave it in to the bylaw 596 because our intention was to take it from 596 and put it more in the construction bylaw, where it belonged, but we adopted a change to the construction bylaw last month, without putting that in. So we're going to leave it where it is in 596. That might have changed the numbering for three or four of the articles between 9 and 12. Now it's Article 12 regarding *Projet intégré au projet d'ensemble*.

17) One last question, since you mentioned the demolition concerns that were raised at the first public consultation regarding the Article 79 in the current bylaw 596-11 that you were planning to take it out. The concern was it specified 60 days to clean up after demolition. At that time, we were advised that this was addressed elsewhere because it was sort of a redundancy. And when the Town supplied the text of the other bylaw (598, Article 30) that provides for a 12 months period to clean up after a demolition.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** The article that you're referring to that we've removed for the second project refers specifically to demolitions and the fact that 60 days after the demolition, the property has to be cleaned up and so on. The other article you're referring to, which is from the construction bylaw refers more generally to *Travaux inachevés*. For example, I got a building permit, I put the foundation in, a year has gone by and I haven't done the rest of the work, so I should secure the area.

## 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 4.1. ADMINISTRATION

2023-06-163

#### 4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 2 179 709,67\$
- Chèques émis # 23-07: 391 258,31\$

*ADOPTÉ*

**4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

**4.1.2.1. Décomptes progressifs**

2023-06-164

**4.1.2.1.1. AO VLB2021-08 - Réfection du barrage de l'étang du Moulin**

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #10 (facture 501714) de la compagnie Couillard Construction au montant de **43 561,93\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-08 Réfection du barrage de l'étang du Moulin;

ATTENDU QUE ce montant comprend les directives de changement suivantes:

DC-13: 1 581,60\$, taxes incluses;  
DC-16,1 et 16.2: 3 247,54\$, taxes incluses;  
DC-18: 4 458,43\$, taxes incluses;  
DC-23.1: 45 611,44\$, taxes incluses  
DC-24: (71 300,98\$), taxes incluses, Crédit

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projet de FNX Innov, avec cinq (5) directives de changement, pour un total de **54 899,01\$**, taxes incluses, et un crédit de **71 300,98\$**, taxes incluses;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement du décompte progressif #10 (facture 501714) de la compagnie Couillard Construction au montant de **43 561,93\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-08 Réfection du barrage de l'étang du Moulin, incluant cinq (5) directives de changement, pour un total de **54 899,01\$**, taxes incluses, et un crédit de **71 300,98\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, ainsi que la réception de toute quittance manquante, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

2023-06-165

**4.1.2.1.2. AO VLB2019-09 - Réfection du barrage de l'étang du Moulin - Surveillance**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #21 (facture 414915) au montant de **23 959,07\$**, taxes incluses, de la compagnie FNX Innov pour travaux réalisés en exécution du contrat AO2019-09 Services en ingénierie-Réfection du barrage de l'étang du Moulin;

ATTENDU QUE ce décompte progressif est en surplus du contrat original donné par appel d'offres;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #21 (facture 414915) au montant de **23 959,07\$**, taxes incluses, de la compagnie FNX Innov, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO2019-09 Services en ingénierie - Réfection du barrage de l'étang du Moulin, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE le Conseil demande à l'administration de charger les montants excédentaires à Couillard Construction, entrepreneur principal du projet de réfection du barrage de l'étang du Moulin, appel d'offres VLB2021-08.

**ADOPTÉ**

**4.1.2.2. Factures et dépenses diverses**

**4.1.3. Ententes, contrats et mandats**

2023-06-166

**4.1.3.1. Octroi de contrat - AO VLB2023-05 - Traçage des lignes de rues**

ATTENDU QUE la marquage des lignes de rues doit être faite à chaque année;

ATTENDU QUE la Ville a tenu l'appel d'offres VLB2023-05 pour un contrat de deux ans;

ATTENDU QUE les prix des deux soumissions reçues pour l'appel d'offres sont plus élevés que les prix estimés par le département des Services techniques;

ATTENDU QUE la Ville a demandé aux deux soumissionnaires le dépôt d'une soumission pour un contrat d'un (1) an et a reçu la soumission suivante:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	75 111,16\$

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, Chef - Travaux publics d'accepter la soumission de 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska);

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) un contrat d'un (1) an pour le marquage des lignes de rues au montant de **75 111,16\$**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

2023-06-167

**4.1.3.2. Octroi de contrat - AO VLB2023-07 - Conception et construction d'une piste de type Pumptrack**

ATTENDU QUE le Conseil désire installer une piste de type *pumptrack* au Parc des Lions;

ATTENDU QUE la Ville a tenu l'appel d'offres VLB2023-07 et a reçu la soumission suivante:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Les Entreprises Delorme	274 790,25\$

ATTENDU QUE la soumission a été assujettie à une évaluation par un comité de sélection;

ATTENDU QUE la soumission s'est qualifiée selon le pointage de la grille d'évaluation;

ATTENDU les recommandations de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, culture, tourisme, et vie communautaire, et de Laura Lee, chef - Services techniques, d'accepter la soumission des Entreprises Delorme;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Les Entreprises Delorme le contrat pour l'appel d'offres VLB2023-07 pour la conception et la construction d'une piste de type *pumptrack* au montant de **274 790,25\$** taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le surplus non affecté (poste comptable 59-111-00-000).

*ADOPTÉ*

2023-06-168

**4.1.3.3. Octroi du contrat - AO VLB2023-12 - Rechargement granulaire - Rue Moffat**

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder au rechargement granulaire de la rue Moffat;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les sept (7) soumissions suivantes dans l'appel d'offres VLB2023-12:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Roger Dion et fils	99 740,81\$
Excavation Dominic Carey	109 051,66\$
Excavation G.A.L. inc.	152 575,10\$
Normand Jeanson Excavation	94 061,05\$
Excavation Désourdy	90 496,82\$
Eurovia inc.	110 341,51\$
Pavages Maska	136 713, 79\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavation Désourdy au montant de **90 496,82\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, directeur adjoint - Services techniques, d'accepter la soumission d'Excavation Désourdy;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Excavation Désourdy le contrat VLB2023-12 pour le rechargement granulaire de la rue Moffat au montant de **90 496,82\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus

affecté (poste comptable #59-131-00-000) pour la réfection des routes.

*ADOPTÉ*

2023-06-169

**4.1.3.4. Octroi de contrat - Services informatiques - Infotech - Licence pour 4 ans**

ATTENDU QUE la Ville a octroyé un contrat à Infotech en 2021 pour des services informatiques (logiciel Sygem) en lien avec les élections municipales;

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable annuellement;

ATTENDU QU' Infotech offre un prix à rabais pour un contrat de 4 ans (2023-2027);

ATTENDU la recommandation d'Owen Falquero, directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, d'octroyer le renouvellement du contrat pour la période de 2023-2027;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroie un contrat de quatre (4) ans (2023-2027) à la compagnie Infotech pour des services informatiques (logiciel Sygem) en lien avec les élections municipales au montant total de **7 243,44\$**.

*ADOPTÉ*

2023-06-170

**4.1.3.5. Mandat de signature - Ententes de partenariat et de contribution financière avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite, tel que prévu au budget 2023, offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par l'achat et l'installation d'une borne de recharge sous la bannière du *Circuit électrique*;

ATTENDU la résolution 2023-03-076 mandatant la Ville de déposer une demande de contribution financière auprès d'Hydro-Québec pour le *Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2023*;

ATTENDU la réception de la lettre d'Hydro-Québec datée du 1er mai 2023, informant la Ville que la demande de subvention dans le cadre du *Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique*, a été retenue pour les projets d'achat et d'installation des bornes de recharge suivantes :  
270, rue Victoria : 4 bornes, SmartTwo  
37, chemin Centre: 4 bornes, SmartTwo;

ATTENDU QU' Hydro-Québec versera un montant maximal de 12 000\$ par Borne modèle SmartTwo simple ou 24 000\$ par borne modèle sur rue double, avant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des ententes de partenariat et de contribution financière entre la Ville de Lac-Brome et Hydro-Québec et s'en déclarent satisfaits;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente de contribution financière*, l'*Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques*, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

2023-06-171

**4.1.3.6. Octroi de contrat - Achat de bornes électriques**

ATTENDU les résolutions 2023-03-076 et 2023-06-170 concernant la réception par la Ville d'une subvention d'Hydro-Québec pour le *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge*;

ATTENDU QUE le Conseil veut procéder à l'achat et à l'installation de huit (8) bornes électriques, dont quatre (4) bornes au Centre Lac-Brome et quatre (4) bornes au Parc des Lions;

ATTENDU QUE la subvention d'Hydro-Québec est d'un montant maximal de 50% du prix d'achat jusqu'à concurrence de 96 000\$ (12 000\$ pour 8 bornes);

ATTENDU QU' une condition de la subvention est que la Ville doit acquérir les bornes électriques de l'organisme Circuit Hydro-Québec, fournisseur de bornes électriques recommandé par Hydro-Québec, selon les conditions d'un processus d'appel d'offres tenu par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la soumission de Circuit Hydro-Québec au montant de **41 916,12\$**, taxes incluses, comprend huit (8) bornes, la livraison ainsi qu'une garantie supplémentaire de deux (2) ans;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, d'octroyer le contrat à Circuit Hydro-Québec;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroie le contrat d'achat de huit (8) bornes électriques à Circuit Hydro-Québec au montant de **41 916,12\$**, taxes incluses.

*ADOPTÉ*

2023-06-172

**4.1.3.7. Mandat de signature - Entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo**

ATTENDU QUE le Conseil veut renouveler le Protocole d'entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo pour la période de septembre 2023 à août 2026 pour un montant de **21 460,84\$**, plus taxes **pour l'année 2023-2024**, et des montants indexés selon l'entente pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire de renouveler cette entente;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement du Protocole d'entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo pour la période de septembre 2023 à août 2026 pour un montant de **21 460,84\$** plus taxes pour l'année 2023-2024, et des montants indexés selon l'entente pour les années 2025 et 2026;

QUE le Conseil désigne Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, à titre de représentante officielle de la Ville pour l'implémentation de ce protocole.

*ADOPTÉ*

2023-06-173

**4.1.3.8. Mandat de signature- Demande de subvention - Programme PRIMA**

ATTENDU QUE le Conseil veut faire une demande de subvention pour le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

- QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- QUE le Conseil mandate Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, à titre de représentante officielle de la Ville pour le dépôt de la demande.

*ADOPTÉ*

2023-06-174

**4.1.3.9. Mandat de signature - Entente CAUCA (Application SURVI-Mobile)**

- ATTENDU la résolution 2021-01-010 mandatant la Ville de signer une entente de service avec la Centrale d'appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour l'application SURVI-Mobile;
- ATTENDU les recommandations du directeur général adjoint, Robert Daniel, et du directeur du Service de sécurité publique et incendie, Don Mireault, de renouveler cette entente pour une nouvelle période de trois (3) ans;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente avec CAUCA pour l'application SURVI-Mobile du Service centralisé d'appels et de répartition d'appels 9-1-1;
- QUE le Conseil désigne le directeur du Service de sécurité publique et incendie, Don Mireault, à titre de représentant officiel de la Ville auprès de la CAUCA dans le cadre du Service centralisé d'appels et de répartition d'appels 9-1-1.

*ADOPTÉ*

2023-06-175

**4.1.3.10. Mandat de signature - Servitudes au projet Boisés Inverness**

ATTENDU QUE la Ville a la responsabilité d'entretenir le bassin de rétention situé dans le projet immobilier Boisés Inverness;

ATTENDU QUE des servitudes de passage en faveur de la Ville sont nécessaires afin d'effectuer l'entretien;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Acte de servitude de passage, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4. Ressources humaines**

**2023-06-176**

##### **4.1.4.1. Création de poste et embauche - Inspecteur adjoint**

ATTENDU QUE le nombre de dossiers traités par le Service de l'urbanisme et de l'environnement est en croissance depuis quelques années;

ATTENDU QUE le Conseil désire renforcer l'équipe de ce service;

ATTENDU la recommandation de Jean-François Joubert, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, d'abolir un poste d'*inspecteur municipal* et de créer le poste d'*inspecteur adjoint*;

ATTENDU QUE ce nouveau poste mettrait davantage d'emphase sur les inspections, la surveillance et le traitement des plaintes;

ATTENDU la recommandation de Jean-François Joubert de nommer Jean-François Charbonneau au poste d'*inspecteur adjoint*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de Jean-François Joubert concernant le salaire, la durée et les conditions d'emploi de Jean-François Charbonneau à titre d'*inspecteur adjoint*, et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE M. Charbonneau occupe actuellement le poste d'*inspecteur* avec un terme contractuel;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise l'abolition d'un poste d'*Inspecteur municipal* et la création du poste d'*Inspecteur adjoint*;
- QUE le Conseil autorise l'embauche de Jean-François Charbonneau à titre d'*Inspecteur adjoint* aux conditions stipulées dans les recommandations de Jean-François Joubert, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- QUE les conditions de son emploi soient conformes au *Protocole des conditions de travail du personnel non syndiqué de la Ville* et aux conditions et modalités convenues entre monsieur Charbonneau et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, dont le Conseil a pris connaissance et lesquelles seront classées à son dossier d'employé;
- QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de monsieur Charbonneau dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Charbonneau soit le 5 juin 2023;
- QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire de monsieur Charbonneau ainsi que toutes dépenses associées à son emploi à la Ville soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence.

**ADOPTÉ**

**2023-06-177**

**4.1.4.2. Pompier volontaire - Désignation - Chris Whitehead**

ATTENDU QUE Ross Clarkson, Chef des opérations incendie, recommande au Conseil la désignation de Chris Whitehead à titre de pompier volontaire de la Ville;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine la recommandation Ross Clarkson, Chef des opérations incendie, et désigne Chris Whitehead à titre de pompier volontaire de la Ville en date du 3 avril 2023, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur.

**ADOPTÉ**

**4.1.5. Divers**

#### 4.1.5.1. Règlement d'emprunt divers - Financement et Refinancement

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de **2 928 000\$** qui sera réalisé le 15 juin 2023

Refinancement :

- Règlement no. 547 – Bâtiment garage municipal
- Règlement no. 548 – Réfection chemin Bondville (phase II)
- Règlement no. 593 – Trottoirs municipaux
- Règlement no. 613 – Reconstruction de diverses routes
- Règlement no. 618 – Immobilisations (véhicules)

Nouveau financement :

- Règlement no. 2022-03 – Réfection chemin Johnston
- Règlement no. 2022-03 – Réfection chemin Johnston (Subvention AIRRL)

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **2 928 000\$** qui sera réalisé le 15 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
547	1 243 400\$
548	77 400\$
593	123 800\$
613	451 000\$
618	97 400\$
2022-03	468 000\$
2022-03	467 000\$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 547, 548, 613 et 2022-03, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE  
 CENTRE BANCAIRE KNOWLTON  
 308 CHEMIN KNOWLTON  
 KNOWLTON, QC  
 J0E 1V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lac-Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 547, 548, 613 et 2022-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

2023-06-179

**4.1.5.2. Règlement d'emprunts divers - Adjudication et émission d'obligations**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	5 juin 2023	Nombre de soumissions :	4
--------------------	-------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 juin 2023
Montant :	2 928 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 547, 548, 593, 613, 618 et 2022-03, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 juin 2023, au montant de 2 928 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

224 000 \$	5,05000 %	2024
233 000 \$	4,80000 %	2025
244 000 \$	4,50000 %	2026
255 000 \$	4,40000 %	2027
1 972 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,64800

Coût réel : 4,71738 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

224 000 \$	5,00000 %	2024
233 000 \$	4,85000 %	2025
244 000 \$	4,50000 %	2026
255 000 \$	4,30000 %	2027
1 972 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,45800

Coût réel : 4,72116 %

#### 3 - SCOTIA CAPITAUX INC.

224 000 \$	5,25000 %	2024
233 000 \$	5,00000 %	2025
244 000 \$	4,60000 %	2026
255 000 \$	4,40000 %	2027
1 972 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,64008

Coût réel : 4,73786 %

#### 4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

224 000 \$	5,00000 %	2024
233 000 \$	4,80000 %	2025
244 000 \$	4,50000 %	2026
255 000 \$	4,35000 %	2027
1 972 000 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,66078

Coût réel : 4,74878 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 928 000 \$ de la Ville de Lac Brome soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉ**

**2023-06-180**

#### **4.1.5.3. Politique d'achat de biens et de services - Adoption**

ATTENDU QUE l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent s'assurer que les fonds publics sont dépensés raisonnablement et en concordance avec la loi;

ATTENDU QUE le Conseil désire mettre en place une politique d'achat afin d'assurer des services de qualité à ses citoyens et citoyennes, tout en respectant la capacité de payer des contribuables;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la *Politique d'achat de biens et de services*;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte la *Politique d'achat de biens et de services*.

**ADOPTÉ**

## **4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

### **4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation**

### **4.2.2. Règlements - Adoption**

**2023-06-181**

#### **4.2.2.1. Règlement 2023-03 modifiant le règlement 1 concernant l'administration de la Ville - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender divers articles, notamment en ce qui concerne les délégations de pouvoir et les seuils de dépenses;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2023-03 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 2023-03 modifiant le Règlement 1 concernant l'administration de la Ville.

**ADOPTÉ**

**2023-06-182**      **4.2.2.2.**      **Règlement 2023-05 modifiant le règlement 2018-05 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Adoption**

ATTENDU QUE      l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE      le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender le Règlement 2018-05 avec l'ajout de certains articles requis selon le projet de loi 49;

ATTENDU QUE      le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 2023-05 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE                      le Conseil adopte le Règlement 2023-05 modifiant le Règlement 2018-05 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉ**

**2023-06-183**      **4.2.2.3.**      **Règlement 2023-06 modifiant le règlement 2023-02 - Tarification - Adoption**

ATTENDU QUE      l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE      le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet du règlement est d'amender divers articles du Règlement 2023-02 de tarification, notamment la mise à jour de la grille de tarification pour les permis et certificats;

ATTENDU QUE      le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 2023-06 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE                      le Conseil adopte le Règlement 2023-06 modifiant le Règlement 2023-02 - Tarification.

**ADOPTÉ**

**2023-06-184**      **4.2.2.4.**      **Règlement 243-3 modifiant le règlement 243 - Fonds de roulement – Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet du règlement est d'augmenter le montant du fonds de roulement;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 243-3 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 243-3 modifiant le Règlement 243 sur le fonds de roulement.

**ADOPTÉ**

**2023-06-185**

**4.2.2.5. Règlement 134-2 modifiant le règlement 134 - Dérogations mineures - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 134-2 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée de consultation publique, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 134-2 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le Règlement 134-2 a fait l'objet de la publication d'un avis public avisant toute personne intéressée de son droit à présenter une demande pour la tenue d'un référendum dans les délais prévus par la Loi, et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 134-2 soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 134-2 modifiant le Règlement 134 - Dérogations mineures.

*ADOPTÉ*

2023-06-186

**4.2.2.6. Règlement 597-8 modifiant le règlement 597 - Lotissement - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 597-8 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée de consultation publique, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 597-8 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le règlement 597-8 a fait l'objet de la publication d'un avis public avisant toute personne intéressée de son droit à présenter une demande pour la tenue d'un référendum dans les délais prévus par la Loi, et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 597-8 soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 597-8 modifiant le Règlement 597 - Lotissement.

*ADOPTÉ*

2023-06-187

**4.2.2.7. Règlement 598-4 modifiant le règlement 598 - Construction - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement 598-4 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée de consultation publique, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 598-4 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le règlement 598-4 a fait l'objet de la publication d'un avis public avisant toute personne intéressée de son droit à présenter une demande pour la tenue d'un référendum dans les délais prévus par la Loi, et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du règlement 598-4 soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 598-4 modifiant le Règlement 598 - Construction.

*ADOPTÉ*

2023-06-188

**4.2.2.8. Règlement 596-14 modifiant le règlement de zonage 596 - Adoption du second projet**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du Premier projet de règlement 596-14 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet du règlement d'amender divers éléments du règlement de zonage, notamment afin de faciliter la compréhension du règlement par les citoyens et l'application du règlement par les inspecteurs;

ATTENDU QUE la Ville a tenu des réunions publiques de consultation le 27 avril et le 30 mai 2023;

ATTENDU QUE le Conseil a pris en considération les idées, commentaires et opinions exprimés lors des réunions de consultation;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Second projet du règlement 596-14 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et majorité par voix exprimées*

*Vote: 5 pour, 1 contre (P. Ouvrard)*

- QUE le Conseil adopte le Second projet du règlement 596-14 modifiant le règlement de zonage 596 avec changements;
- QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville;
- QU' une demande formelle au Ministère des Transports soit faite afin de relocaliser le panneau de vitesse de 50km/h à la hauteur du chemin Tibbits Hill, sur la route provinciale 104, et que toutes études nécessaires pour obtenir cette relocalisation soient demandées par l'administration;
- QUE le Conseil ordonne au greffier de tenir une période de réception des demandes de participation à un référendum pendant au moins 8 jours, et de donner avis public en conformité avec la loi.

*ADOPTÉ*

## **5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

### **5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2023 et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 15 mai 2023.

## **5.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA**

**2023-06-189**

### **5.3.1. 438, chemin de Knowlton, lot #6 468 329, zone URB-2-L14**

Nature de la demande: Construction d'un immeuble à logements

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un immeuble de 8 logements;

ATTENDU la résolution CCU-23-039 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement rejeté par voix exprimées*

QUE étant donné que le Conseil a refusé la demande d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour ce même lot

(résolution 2023-06-200), cette demande de PIIA est sans objet;

QUE le Conseil refuse la demande de construction d'un immeuble de 8 logements au 438, chemin Knowlton, lot 6 468 329, zone URB-2-L14.

*REJETÉ*

**2023-06-190**

**5.3.2. 5, chemin Frank-Santerre, lot #6 129 411, zone UC-2-N3**

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-040 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment principal au 5, chemin Frank-Santerre, lot 6 129 411, zone UC-2-N3.

*ADOPTÉ*

**2023-06-191**

**5.3.3. 7, ch. du Mont-Écho, lot #4 265 931, zone UCV-6-L15**

Nature de la demande: Rénovation d'un commerce

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un commerce, dont la toiture et des fenêtres;

ATTENDU la résolution CCU-23-041 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un commerce au 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931, zone UCV-6-L15.

*ADOPTÉ*

**2023-06-192**

**5.3.4. 24, rue Stockwell, lot #4 266 561, zone URA-18-K16**

Nature de la demande: Rénovation de la résidence

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation de la toiture;

ATTENDU la résolution CCU-023-042 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation de la toiture de la résidence située au 24, rue Stockwell, lot 4 266 561, zone URA-18-K16.

**ADOPTÉ**

**2023-06-193 5.3.5. 223, chemin de Knowlton, lots #4 265 910 & 6 263 437, zone URA-25-K16**

Nature de la demande: Rénovation de la résidence

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation de la toiture, des fenêtres, du revêtement et des portes;

ATTENDU la résolution CCU-23-043 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation de la toiture, des fenêtres, du revêtement et des portes de la résidence située au 223, chemin de Knowlton, lots 4 265 910 & 6 263 437, zone URA-25-K16.

**ADOPTÉ**

**2023-06-194 5.3.6. 1163, chemin de Knowlton, lots #3 940 050, zone UC-1-M2**

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau en lien avec un usage de dépanneur;

ATTENDU la résolution CCU-23-044 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 1163, chemin de Knowlton, lots 3 940 050, zone UC-1-M2.

**ADOPTÉ**

**2023-06-195      5.3.7.      1169, chemin de Knowlton, lots #3 939 811, zone UC-1-M2**

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU            le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau en lien à un usage de commerce en détail;

ATTENDU            la résolution CCU-23-045 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE                    le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 1169, chemin de Knowlton, lots 3 939 811, zone UC-1-M2.

*ADOPTÉ*

**2023-06-196      5.3.8.      74, chemin Foster, lot #6 556 140, zone UMV-2-D16**

Nature de la demande: Construction d'une résidence avec garage

ATTENDU            le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel avec garage attaché;

ATTENDU            la résolution CCU-23-047 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE                    le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel avec garage attaché au 74, chemin Foster, lot 6 556 140, zone UMV-2-D16.

*ADOPTÉ*

**2023-06-197      5.3.9.      324, ch. de Knowlton, lots #4 266 261 & 4 266 263, zone UCV-3-K15**

Nature de la demande: Modification de l'implantation d'un bâtiment principal

ATTENDU            le dépôt d'une demande de modifier l'implantation d'un bâtiment principal;

ATTENDU            la résolution du Conseil 2022-04-115 approuvant le bâtiment à une distance de 19,75 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE      la nouvelle demande propose de devancer le bâtiment à une distance de 15,98 mètres de la ligne avant;

ATTENDU la résolution CCU-23-048 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de devancer le bâtiment à une distance de 15,98 mètres de la ligne avant au 324, chemin Knowlton, lots 4 266 261 et 4 266 263, zone UCV-3-K15.

*ADOPTÉ*

**2023-06-198 5.3.10. 70, chemin Lakeside, lot #4 266 3373, zone UCV-4-K15**

Nature de la demande: Construction d'un balcon/galerie, remplacement du revêtement et de fenêtres

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un balcon/galerie, ainsi que le remplacement du revêtement et des fenêtres;

ATTENDU QU' une demande de démolition de la véranda face au chemin Lakeside a été approuvée par le Comité de démolition le 5 juin 2023 (Résolution CD-23-007);

ATTENDU la résolution CCU-23-049 du CCU et sa recommandation de refuser la demande, en raison d'un manque d'harmonisation avec le voisinage, ainsi parce que le projet demandé sera suivi par une demande future;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un balcon/galerie, remplacement du revêtement et des fenêtres au 70, chemin Lakeside, lot 4 266 3373, zone UCV-4-K15;

QU' une condition de cette approbation est que le propriétaire modifie son plan afin d'ajouter des barrotins de couleur noire sur toutes les portes situées au deuxième étage.

*ADOPTÉ*

**5.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE**

**5.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

**5.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

**5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.**

**5.8. Autres**

2023-06-199

**5.8.1. PPCMOI 1169, chemin Knowlton, lot 3 939 811, zone UC-1-M2 - Adoption**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Adoption**

**1169, chemin de Knowlton, lot 3 939 811, zone UC-1-M2, district de West Brome-Iron Hill**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a adopté le règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à permettre deux usages principaux dans deux bâtiments différents a été déposée en bonne et due forme;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE la configuration actuelle des bâtiments concernés ne nécessite aucune modification importante afin de permettre l'opération des usages demandés;

ATTENDU QUE le projet propose quatre (4) éléments qui sont dérogatoires aux règlements d'urbanisme;

**DÉROGATION NUMÉRO 1**

ATTENDU QUE le projet propose deux usages principaux commerciaux dans deux bâtiments différents (un commerce de détail et un atelier d'ébénisterie);

ATTENDU QUE l'article 129 du règlement de zonage no. 596 autorise un seul usage et un bâtiment principal par terrain;

**DÉROGATION NUMÉRO 2**

ATTENDU QUE le projet propose un espace de stationnement avec une allée de circulation et des cases à 60 degrés d'une largeur totale de 10,5 mètres;

ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage no. 596 stipule que la largeur minimale d'un tel stationnement est de 11,9 mètres;

### **DÉROGATION NUMÉRO 3**

ATTENDU QUE le projet propose un espace de stationnement avec un total de 12 cases;

ATTENDU QUE l'article 46 du règlement de zonage no. 596 stipule que 26 cases sont requises pour un tel stationnement;

### **DÉROGATION NUMÉRO 4**

ATTENDU QUE le projet propose un espace gazonné adjacent à la rue d'une largeur de 1 mètre;

ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage no. 596 stipule que la largeur minimale d'un tel espace gazonné est de 3 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution CCU-23-014, recommande l'acceptation de cette demande de PPCMOI;

ATTENDU QU' en 2021, le Conseil a adopté un PPCMOI pour ce même lot, dont un des éléments était deux usages principaux commerciaux dans deux bâtiments différents, dont un atelier d'ébénisterie et une imprimerie 3D (résolution 2021-05-170);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Premier projet de ce PPCMOI (résolution 2023-04-116) le 3 avril 2023;

ATTENDU QU' une réunion de consultation publique a eu lieu le 1er mai 2023 et qu'aucune personne n'y a assisté;

ATTENDU QUE le 1er mai 2023, le Conseil a adopté un second projet de résolution relatif au PPCMOI au 1169, chemin Knowlton, lot 3 939 811, zone UC-1-M2, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

ATTENDU QU' une procédure de réception de demandes de tenue d'un référendum a eu lieu entre le 10 et 24 mai 2023. Aucune demande n'a été reçue;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil adopte, en vertu du règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la demande d'autorisation du PPCMOI du 1169, chemin de Knowlton, lot 3 939 811, zone UC-1-M2, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

*ADOPTÉ*

2023-06-200

**5.8.2. PPCMOI 438, chemin de Knowlton, lot #6 468 329, zone URB-2-L14**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a adopté le règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à permettre deux usages principaux dans deux bâtiments différents a été déposée en bonne et due forme;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) étaient remis au Service de l'urbanisme et de l'environnement en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE le PPCMOI propose un (1) élément qui est dérogatoire aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le PPCMOI propose huit (8) logements dans le bâtiment numéro 2 du projet;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 596 permet un bâtiment multifamilial avec un maximum de 4 logements dans la zone URB-2-L14;

ATTENDU QU' en 2021 le Conseil a approuvé un PPCMOI pour ce lot permettant trois bâtiments multifamiliaux de six (6) logements chacun;

ATTENDU QUE le CCU recommande de procéder avec ce PPCMOI (Résolution CCU-23-037);

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le PPCMOI approuvé en 2021 est une dérogation raisonnable aux règlements de zonage, et qu'il n'y a pas lieu de déroger davantage avec cette deuxième demande de PPCMOI;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement rejeté par voix exprimées*

QUE le Conseil refuse la demande de PPCMOI pour le 438, chemin de Knowlton, lot 6 468 329, zone URB-2-L14, district de Knowlton-Victoria.

**REJETÉ**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention de certains points:

- Pour la patrouille nautique, il faudrait faire la désignation du statut de fonctionnaire;
- 9 incendies mineurs sont survenus au cours du mois de mai et 43 depuis le début de l'année;
- Les feux à ciel ouvert sont interdits jusqu'à avis contraire;
- Un incendie majeur est survenu le mois dernier dans une ferme bovine;
- 38 interventions des premiers répondants ont été nécessaires à Lac-Brome et 1 intervention à Bolton-Ouest dans le mois de mai et 169 interventions depuis le début de l'année
- Une rencontre s'est tenue avec le directeur du Service de la sécurité publique et incendie, le directeur général adjoint et certains officiers concernant le projet de la nouvelle caserne.
- Pour le comité sur la circulation, un rapport est déposé concernant la rotation des panneaux paveurs et de traverses.

2023-06-201

### **6.2. Patrouille nautique - Désignations du statut de fonctionnaires**

ATTENDU l'article 196 de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville:

- i) Emy Pepin;
- ii) Jean-Luc Marcil

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlements sur les petits bâtiments;
- Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Règlement sur le domaine hydrique de l'État;
- Toute réglementation municipale applicable ;

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'agents de l'autorité au sens de l'article 196(1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE le Conseil désigne ces personnes suivantes, comme «Fonctionnaire désigné » selon les Règlements 545 et 615, avec tous les pouvoirs de coercition énumérés dans ces règlements, notamment de donner des constats d'infraction en vertu des Règlements 545 et 615 et de faire respecter ces règlements;

QUE ces désignations sont valides pour la seule période estivale 2023 et prennent fin le 30 septembre 2023.

**ADOPTÉ**

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge fait mention de certains points:

- Les travaux de rinçage des aqueducs ont été faits;
- Les terrains de soccer sont prêts à être utilisés et les activités ont déjà commencé;
- Les filets sur les terrains de tennis sont installés;
- Le nettoyage des parcs est complété;
- Les travaux d'aménagement paysager sur les terrains de la Ville sont en cours.

2023-06-202

**7.2. Demande au ministère des Transports - Changement de vitesse maximale de 70 à 50 km/h sur la route 104 entre le 615, Chemin Knowlton et le chemin Tibbit's Hill**

ATTENDU l'important achalandage de véhicules sur le chemin de Knowlton (Route 104) entre le chemin Tibbitt's Hill et le 615, chemin de Knowlton;

ATTENDU QUE la limite de vitesse dans ce secteur est de 70 km/h;

ATTENDU QUE le Conseil fait cette demande suite à des demandes récurrentes des citoyens du secteur de réduire la vitesse sur ce tronçon qui comprend un usage résidentiel important;

ATTENDU QUE le chemin Knowlton (Route 104) est de compétence provinciale;

ATTENDU la résolution 2017-02-51 dans laquelle le Conseil a fait une demande similaire pour ce secteur;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil demande au ministère des Transports de changer la limite de vitesse maximale de 70 km/h à 50 km/h sur le chemin de Knowlton (Route 104) entre le 615, Chemin Knowlton et le chemin Tibbit's Hill.

**ADOPTÉ**

**8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**8.1. Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention de certains points:

- Deux patrouilleurs seront présents cet été et assureront la sécurité sur les sentiers, les stationnements et les parcs;
- Le Programme des parcs va débiter le 26 juin;

- Nous avons embauché tous les sauveteurs nécessaires pour l'ouverture de la plage Douglass prévue pour le 17 juin.

La conseillère Lucy Gagnon fait mention du concours *Articulés* qui est en cours avec l'exposition au centre-ville de 56 mannequins offerts par Lucie Jolicoeur et décorés par des artistes de la région. Elle encourage les citoyens à voter pour leurs oeuvres préférées. Le dévoilement du gagnant se fera le 7 septembre. Elle félicite M. Michel Gamache, initiateur de ce projet.

2023-06-203

## 8.2. Demandes de contribution financière

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Fête nationale du Québec à Lac-Brome: 10 000\$
- Knowlton Players: 5 000\$
- Commandite - Tournoi de golf William Barakett Memorial: 300\$

**ADOPTÉ**

2023-06-204

## 8.3. Demandes d'utilisation du domaine public

*Il est*

*Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour les activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant;

Les détails de l'utilisation du domaine public sont :

### 1) Tour des Arts

Panneaux de publicité à divers endroits de la ville  
23 juin au 24 juillet 2023;

### 2) Comité Canda Day

Parc des Lions

1er juillet 2023 de 10h à 22h (le 2 juillet en cas de mauvais temps)

### 3) Cyclo sportive le 100 à B7

Certaines routes et sentiers sur le territoire de la ville  
23 et 24 septembre 2023;

### 4) Tour CIBC Charles-Bruneau

Parc des Lions et certaines routes sur le territoire de la ville

6 juillet 2023 de 14h30 à 17h30;

**5) Tournage: *Immigrants de souche***

Plage Douglass, sentier multifonctionnel près des passerelles de Trestle Cove  
13 juin 2023;

**6) Comité Fête nationale du Québec à Lac-Brome**

Parc des Lions  
24 juin de 11h30 à 19h.

*ADOPTÉ*

**2023-06-205**

**8.4. Politique de soutien aux événements - Adoption**

ATTENDU QUE le Conseil veut optimiser et faciliter le traitement de demandes pour des événements sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE le Conseil désire mettre en place une politique afin d'évaluer les demandes reçues par la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la *Politique de soutien aux événements*;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte la *Politique de soutien aux événements*.

*ADOPTÉ*

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

**9.1. Demande d'aide financière - Règlement 2021-08  
développement économique**

**2023-06-206**

**9.1.1. 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931, zone UCV-6-L15**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;

ATTENDU QU' un des objets du règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et des rénovations de bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931;

ATTENDU QUE les travaux sont assujettis à une demande de PIIA et à l'octroi de tout permis nécessaire;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice du Service des finances et de la trésorerie, de déclarer ce projet admissible à l'aide financière pour un montant maximal de **6 350\$** selon le règlement 2021-08;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931 pour un montant maximal de **6 350\$**;

QUE le déboursé de ladite subvention est conditionnel au respect des conditions du règlement 2021-08 et à la réception d'une réclamation de dépense complète, suite aux travaux complétés, et cela dans les douze (12) mois de la présente résolution;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

**ADOPTÉ**

**10. VARIA**

**11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**SUITE DES QUESTIONS ORALES RÉSUMÉES:**

**BENOÎT BOURGON:**

**18)** Regarding the bylaw 596-12 (Short-term rentals), the council was looking at hiring cadets who will oversee the Airbnb. I did not see, in the last meeting of this Council, any move in this regard. Has this been put aside?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We had a problem this year hiring cadets. We thought it would be easy. When we are talking cadets, we are talking about people who have taken the Police Techniques course in Sherbrooke. Even the Sûreté du Québec had problems with this issue this year. We changed the portfolio of Jean-François Charbonneau to be *Inspecteur adjoint* and it give us more latitude on what we can do for the surveillance of the territory and the respect of the bylaws.

**19)** If there is any problem with nuisance, where the neighbors can call?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** You can call the Sûreté du Québec because they're the ones that apply the law. You can call 3-1-1 and register a complaint. They have come before, they gave the person in question a *constat* and went to court if necessary. They need a complaint.

**20)** In regard of the delay of the referendum process, concerning the bylaw 596-14, I understood that the delay is extended by 8 days?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** The second project was adopted this evening. Starting on June 14th and running till June 27th will be the legal period for the *Demandes pour la tenue d'un référendum*. Legally, we only have to do 8 days, but because there are weekends and the holidays, we've put it at 13 days. So the period will be from the 14th to the 27th. There will be a public notice in the newspapers next week.

**21)** M. Falquero, are you in a position today to disclose the number of signatures for the first process that is needed?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** In a zone where there are more than 21 people and for articles that affect the entire town, which is most of the ones in this bylaw, it is a minimum of 12 people signing a *Demande pour la tenue d'un référendum* with 12 signatures on the same paper. I can't exactly disclose a number because we have to update the voters list, but very roughly 480 signatures would be needed for a register.

**21.1)** For the 596-12, which applied to the entire city it was 218 signatures.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Since you studied the case so well, I'm sure you'll recall that in that case it was a special provision as part of the law that the Quebec government brought in, saying that any attempts to regulate short term rentals required only half as many signatures as usual on a register.

**21.2)** As you did for the bylaw 596-12, you gracefully allowed the register to be open for two days during the weekend. Is it your intention to do the same thing?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** It's my intention to do what the Council tells me to do.

**21.3)** Well, I formally made the request, I assume we will get the 12 signatures needed, that the register should be opened during the weekend to allow the secondary residence owners to be there and be able to express their rights.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We will look at it and see. Most of the time, we're damned if we do, damned if we don't. So the more we do, we're still under the scrutiny like if we didn't do it transparently. So we'll be looking at the law; we can do it during the week.

**ADÈLE HÉBERT:**

**22)** I just have a question about your renewal of the bonds. You've renewed loans for 2 900 000\$ partially. And I know you have a surplus this year of approximately 1.8 million, I would like to see that surplus be applied to reduce the amount of the loan. You have a nice surplus. Why not reduce it to at least 2 000 000\$. So I'm just suggesting that this might be a very good idea for the administration to show thriftiness and foresight with the management of the funds of the Town.

**23)** Second thing I'd like to ask. Who was the developer of the Domaine des Bourgeois?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Clément Robert

**24)** Is that gonna be a house at the 70, Lakeside?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** It's gonna be a commerce downstairs and a residence upstairs.

**JEAN-SIMON LACROIX**

**25)** Concernant le 438, chemin Knowlton, je voulais faire valoir une des motivations de faire 8 logements au lieu de 6 logements, c'était pour faire des logements moins coûteux. Ce n'était pas un grand changement, je voulais savoir les raisons du refus.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Il y a déjà eu un PPCMOI qui avait été étudié pour votre projet. On a refusé d'étudier une deuxième fois. C'est beaucoup de travail pour les employés. C'est dommage que vous n'avez pas pensé à cet aspect au début de votre projet. Il faut compléter votre projet en cours avec 3 bâtiments à 6 logements avant de déposer un autre projet pour le lot vacant à côté.

**ALICIA SOUTHALL**

**26)** I noticed that this evening in point 4.2.2.5 *Règlement 134-2 modifiant le règlement 134 - Dérogations mineures - Adoption*, which is qualified as minor exemptions. And I was wondering if you could share with us tonight what's the thinking is, what the motivation is, why this is done now?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** My thinking was that when it was given to us the whole Omnibus project, it was minor. And then there were some articles that came out that were considered major, but minor derogations was never questioned.

**26.1)** However, there were a number of issues which surfaced in the second public consultation, none of them appeared to be minor and I was wondering why Council proceeded with the adoption tonight, what prompted them?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** We looked at the comments and for us the comments were not against what the changes were. It was certain comments, like the *corridor de bruits*, that was two sides to the argument there. We had the people that wanted to built there, that was a given right to built. We had the comments for the *corridor de bruits* and for the minor derogations too, and we decided to go ahead with adopting.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Peut-être que je peux intervenir, le règlement 134-2 concerne un seul article qui dit qu'on ne peut pas donner de dérogations mineures pour des raisons d'environnement, santé, bien-être général ou sécurité publique. Le ministère de Sécurité publique du Québec nous a imposé cet aspect en 2021. Depuis 2021, le Conseil n'a pas le droit de donner de dérogations dans de tels cas. Avec ce règlement, et l'ajout d'un paragraphe, le but est de codifier ce que le gouvernement du Québec nous impose et nous mettons ça dans notre règlement sur les dérogations mineures. C'est aussi simple que ça.

**BENOÎT BOURGON**

**27)** As an example, I assume that let's assume my neighbor is building which is obviously much too high. It's against the bylaw. I get in touch with Me

Falquero, my understanding is that he's will look at the bylaw and determine whether it violates or not the bylaw.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** No, what's you're supposed to do is contact the receptionist. She'll transfer you to Jean-François Joubert or his secretary and he will probably pass it to the person who's designated as an inspecteur adjoint, Mr. Charbonneau, who will go out and come right directly there, probably that day or the next morning. That's what we want him to do, be more on the territory.

**27.1)** Was it up to the Council to determine whether an action is going to be made against the person who violates the bylaw?

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** No, it's the inspectors combined with the people who works in the territory management department.

#### **RON GLOWE**

**28)** As you know, on Fisher's Point, one of our neighbors, after many years, got a permit for the renovation of his chalet. The only comment I've got is that you'd like to have an inspector come out and see what's happened now. I find it's very unusual the way they're doing this renovation because they're tearing apart this little cottage which was put up in pieces, and now they're trying to save walls that are rotten wood and not very good and then cover all that up to make the new walls.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Well, they basically have to do something because they have to save part of it, otherwise it's a demolition. You can call the receptionist and she'll transfer you to Jean-François Joubert or his secretary and they will send a person to inspect it.

#### **CAROLE LAVOIE**

**29)** J'aimerais féliciter ceux qui ont accepté l'exposition *Articulés*, avec les mannequins, c'est vraiment extraordinaire. On devrait avoir beaucoup de projets comme ça. C'est quoi la définition d'une animalerie ?

**RÉPONSE (du conseiller Patterson):** C'est le commerce existant Pur animal, ils vendent de la moulée et ils déménagent plus vers Cowansville à la limite du territoire. Ils vont conserver le même type de commerce.

**30)** Concernant le corridor de bruit et la réduction de la vitesse. Vous aviez mentionné qu'il y avait eu plusieurs demandes à la MTQ qui ont toujours été refusées. Qu'est-ce qui vous fait croire que cette fois-ci vous allez réussir à faire passer cette demande ?

**RÉPONSE (du conseiller Patterson):** La dernière demande à la MTQ date de 2017, À ce moment-là, il n'y avait pas de nouveaux faits. Cependant, cette fois-ci, nous avons la construction de résidences unifamiliales qui pourrait se concrétiser. Le MTQ se demande toujours si, à titre d'automobiliste, est-ce qu'il y a plus d'achalandage ou de risques. Nous croyons qu'avec ce nouvel argumentaire que nous allons déposer, on aura une meilleure chance cette fois-ci. On ne peut pas le garantir, mais selon les experts en sécurité routière avec qui nous avons parlé, on aurait de bonne chances.

2023-06-207

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h50.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Richard Burcombe  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Owen Falquero  
Greffier